

1 - - Bilan du Budget 2016 et préparation du Budget 2017

Résultat du fonctionnement 2016 : 111 155.80€

Résultat investissement 2016 : 27 224.44€

Préparation du budget 2017 :

La commission des finances est invitée à la préparation budgétaire le 13 mars à 15h à la Direction des finances publiques afin d'arrêter le budget avant la réunion du vote le jeudi 30 mars 2017 à 14h en mairie, en présence de M. Julien SERGENT, chargé de la gestion des finances de notre collectivité.

La commune doit se positionner sur deux dossiers d'investissement : les travaux à l'intérieur de la mairie dont le coût est estimé à 86 261€ et le Projet Urbain Partenarial arrêté à la somme de 105 075€ pour la première phase (avec le raccordement électrique).

2 - - Désignation d'un représentant de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La communauté d'agglomération Mt-St-Michel-Normandie étant en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le conseil de communauté a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour objectif de réaliser un rapport dans lequel figure le montant des charges transférées ainsi que le montant des attributions de compensation versées ou perçues par les communes.

Lors de son assemblée générale, le Conseil de communauté a décidé:

- d'arrêter la constitution de la CLECT à un représentant par commune, soit 97 membres au total,
- d'approuver la désignation des représentants des membres de la CLECT selon la méthode de l'élection au sein de chaque Conseil municipal.

Aussi, le Conseil municipal doit délibérer avant le 25 février prochain.

Délibération

Mme Claudine GUESDON est désignée à l'unanimité pour être membre de la CLECT.

3 - - Travaux : Voiries de la Source et des Voies communales de Cavigny et de la Fosse Cordon

La commission travaux et voirie s'est réunie le vendredi 3 février 2017 pour faire un point sur l'avancée des travaux.

Le marché attribué à l'entreprise PIGEON a été estimé à 57 412.12€ TTC. Or la commission de voirie à plusieurs reprises a dû examiner l'impossibilité de mettre en place des éléments destinés à soutenir des terres en contrehaut de la voirie, notamment au droit de la propriété FURCY et en moindre mesure à proximité de chez mme PHILIPPE.

Monsieur COUENNE a informé le Conseil municipal de diverses possibilités pour remédier à ces problèmes. Aussi, deux estimations ont été effectuées par l'entreprise COSSE et l'entreprise PIGEON.

Montant des travaux : COSSE Bruno : 6 861.84€ TTC (25m)

PIGEON : 4 436.54 TTC (25m)

Puisque la commission a participé à la réflexion sur ce dossier, Monsieur le Maire souhaite qu'elle émette un avis, dès que M. COUENNE sera rentré.

Concernant cette dépense supplémentaire, elle est inscrite au budget 2017.

Prochain Conseil municipal le jeudi 16 mars 2017